

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM HORIZON 2025

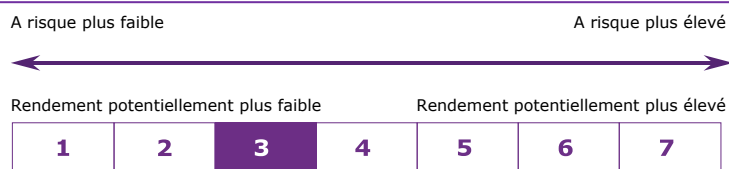
Code ISIN : FR0013358413 Part R(C) EUR / Code ISIN : FR0013358421 Part R(D) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'obtenir, sur l'horizon de placement recommandé de 7 ans, à compter de sa date de création et jusqu'au 31 décembre 2025, une performance nette de frais supérieure à celles des obligations émises par l'Etat Français (OAT), à échéance 2025 et libellées en euro. L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence. En effet, la politique d'investissement mise en oeuvre n'est pas compatible avec le recours à un indicateur de référence.
- L'objectif de performance est fondé sur des hypothèses de marché retenues par le gestionnaire. Il ne constitue pas une promesse de rendement. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de réinvestissement, de marchés, de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisent de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un Indicateur de Référence.
- La politique d'investissement du FCP a pour objectif principal de bénéficier des rendements offerts par des obligations principalement spéculatives, dites de "haut rendement" (de notation inférieure à BBB- chez Standard & Poor 's ou équivalent et/ou notation interne du gestionnaire) d'émetteurs européens et internationaux. Pour y parvenir, la stratégie d'investissement repose sur la sélection rigoureuse de titres d'émetteurs privés et/ou publics. Bien que la stratégie consiste essentiellement en une gestion de type portage (achat de titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur échéance), il existe un suivi constant des valeurs. L'équipe de gestion pourra être amenée à procéder à des arbitrages en cas de dégradation de la note ou d'un risque de défaut d'un émetteur, ou en cas d'opérations sur titres. Si tel est le cas, ces titres seront remplacés par des titres de créance de maturité maximale 2025. Néanmoins, hormis ces cas, le taux de rotation du portefeuille sera faible. Durant sa période de commercialisation (du 15 novembre 2018 au 24 janvier 2019), le FCP sera investi en titres du marché monétaire. Si à l'issue de la période de commercialisation, le montant total des souscriptions atteint au minimum 50 millions, le FCP investit principalement dans des obligations et autres titres de créances assimilables, émis par des émetteurs privés ou publics. Dans le cas contraire, le FCP sera dissous et les ordres de souscriptions ne seront pas exécutés.
- A l'issue de la période de commercialisation, le FCP investit dans des produits de taux émis par des émetteurs publics ou privés d'un pays membre de l'OCDE jusqu'à 100% et d'un pays non membre de l'OCDE (y compris pays émergents) jusqu'à 30% de son actif net. Il peut détenir des titres non libellés en euro dans la limite de 40% de son actif net, le risque de change restant limité à 10%. Le FCP peut investir également jusqu'à 30% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles. Le gérant s'appuie, pour l'évaluation du risque crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. Le FCP sera investi (notation à l'acquisition des titres) jusqu'à 100% de son actif net dans des titres "High yield" (catégorie spéculative dite "à haut rendement") de notation inférieure à BBB- chez Standard & Poor's et/ou équivalent et jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Il pourra être investi toutefois jusqu'à 100% de son actif net dans des titres "Investment grade" (catégorie dite "de qualité") de notation supérieure ou égale à BBB- chez Standard & Poor's et/ou équivalent notamment en cas d'amélioration de la notation d'un émetteur déjà présent en portefeuille ou en cas de réinvestissement du remboursement de titres initialement détenus en portefeuille. La sensibilité du FCP aux taux d'intérêt (indication de la variation de la valeur de l'actif du fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise de 0 à 6.
- L'OPCVM peut recourir aux instruments dérivés de crédit et de change dans un but de couverture du portefeuille et aux instruments dérivés de taux pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux. Le recours aux dérivés est limité à 100% de l'actif net.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les distribue pour les parts de distribution (D).
- Les demandes de rachat de parts sont reçues le jeudi au plus tard à 12h30 et exécutées hebdomadairement sur la base de la valeur liquidative du vendredi.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition de l'OPCVM aux produits de taux, notamment de notation spéculative (dit "High Yield").

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,78%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

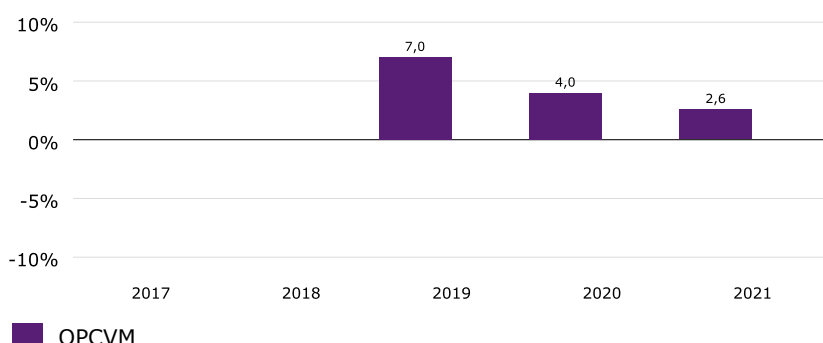
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2018.**
- **Année de création des parts R(C) EUR et R(D) EUR : 2018.**
- **Devise : Euro.**

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.